

## Agriculture et colonisation.

dernier. J'ai été invité d'y assister, mais je n'ai pas pris part aux procédures en ma qualité officielle. Plusieurs résolutions se rapportant à l'immigration européenne ont été adoptées à cette assemblée, et j'aimerais à en donner lecture au comité. Voici la première :

“ Que les agents recruteurs dans les îles Britanniques, qui peuvent, dans une grande mesure, influencer l'immigration, reçoivent du gouvernement du Canada une commission de pas moins de \$1.75 par billet de passage pour adultes, et proportionnellement pour les enfants, en sus de la commission à eux déjà payée par les compagnies de transport, de manière à égaliser au moins la commission payée par quelques-unes des autres colonies. Que le présent mode de commission payée pour chaque colon réel étant incertain, ne donne pas satisfaction à l'agent recruteur, et ne développe pas cet intérêt que nous désirons voir se porter sur le Canada, et que dans le but d'assurer le paiement d'une commission pour l'enregistrement des immigrants, il est recommandé, si la chose est nécessaire, que le paiement du bonus maintenant accordé au colon soit discontinué.” Je suis heureux de pouvoir dire au comité que la première partie de cette résolution a été exécutée. Le haut-commissaire en a fortement recommandé l'adoption ainsi que Mr Daly, lorsqu'il a été nommé ministre. Le gouvernement a consenti à mettre ce mode à l'essai. La seule difficulté qu'il peut offrir, c'est que lorsque les immigrants sont rendus au point central convenu à Winnipeg, nous ne sommes pas certains qu'ils resteront dans le pays. Il est possible de les voir se diriger vers les États-Unis, et nous pourrions ainsi payer ces agents pour avoir fait venir dans le pays des gens qui n'y sont pas restés. Depuis que nous payons seulement \$1.75 pour chaque chef de famille, et en proportion pour les enfants, au lieu de \$5 pour chaque chef de famille qui s'établit sur un homestead et en proportion pour les enfants, nous avons conclu que nous pouvions perdre quelque chose et cependant retirer des avantages par ce changement. D'un autre côté, il y a 5,000 agents qui travaillent ainsi en Angleterre et en Irlande, et depuis ils ont si unanimement manifesté le désir de voir les choses s'arranger de cette manière—en d'autres termes, depuis qu'ils ont compris qu'un oiseau dans la main valait mieux que trois dans la forêt—qu'il a été décidé de mettre ce mode à l'essai.

Si on le trouve désavantageux, le gouvernement y mettra fin immédiatement, et il reviendra à l'ancien mode de payer d'après le nombre de personnes qui s'établissent sur les homesteads. Les agents se sont plaints que leurs recettes sont si minimes, que le bonus n'offre réellement pas d'encouragement, vu le fait que l'immigrant établi n'a pas d'intérêt à informer le gouvernement dès son arrivée que l'agent a droit à un bonus, et que dans plusieurs cas il ne donne pas la preuve nécessaire. La somme de \$1.75 a été fixée pour être le bonus parce que, en l'ajoutant à la commission payée par la compagnie de steamers, l'agent retire de la vente d'un billet de passage à un immigrant en route pour le Canada le même revenu que s'il en vendait un pour aller dans la colonie australienne la plus lointaine.

*Par Mr Roome :*

Q. Dans ce cas, l'immigrant ne reçoit rien du tout?—R. Le gouvernement accorde un bonus au colon qui s'établit sur un homestead—c'est-à-dire, \$10 pour le chef de famille, et \$5 pour la femme et chaque enfant adulte.

Q. Croyez-vous que les immigrants ne viendraient pas s'ils n'avaient pas ce bonus?—R. La preuve n'en est pas bien claire, mais sir Charles Tupper paraît croire que le bonus a un bon effet, et nous devons prendre son conseil dans des questions de ce genre, car il est plus à portée de bien juger ces choses.

*Par Mr Wilson :*

Q. Je crois que le département devrait connaître les faits mieux que sir Charles Tupper?—R. Naturellement nous ferons tous les efforts possible pour constater quel effet ce bonus produit sur la question générale. La somme de \$10 payée au chef de famille, équivaut en réalité pour lui à une remise des honoraires d'inscription.

Q. Vous ne donnez cette somme qu'à l'étranger qui vient de l'Europe, le Canadien se trouve à avoir \$10 en moins?—R. Non, le désavantage est de l'autre côté. Le bonus accordé aux colons n'égale pas la différence qu'il y a dans les frais de voyage pour se rendre au Nord-Ouest en partant de l'Europe et en partant du Canada et des États-Unis respectivement.